



Sud éducation Hérault

23 rue Lakanal
34 090 Montpellier
Tel : 04.67.02.10.32
Mail : syndicat@sudeducation34.org
<http://sudeducation34.org>

Sud éducation Gard/Lozère

6 rue Porte d'Alès
30 000 Nîmes
Tel : 04.66.36.25.70
Mail : sudeducation.gard@ouvaton.org
<http://sudeducationgard.ouvaton.org/>

Sud éducation PO/Aude

4 bis avenue Marcelin Albert
66 000 Perpignan
Tel : 06.84.89.01.17
Mail : 66-11@sudeducation.org
<http://www.sudeducation66.org>

DÉCLARATION DE SUD ÉDUCATION LANGUEDOC-ROUSSILLON À LA CAPA DU JEUDI 17 JANVIER 2019

Alors que nous débutons un nouveau mandat, nous constatons avec consternation que la logique d'austérité des précédents gouvernements se poursuit et se renforce. Cette dernière s'accompagne, bien sûr, de mesures qui poursuivent le travail de sape de démantèlement du service public d'éducation pour faire plus de place au marché et au privé ; le parallèle avec les autres services publics démantelés tels que La Poste ou en ce moment la SNCF peut être fait et il est éclairant sur les volontés réelles de nos gouvernants.

Pour SUD éducation, les différentes réformes néolibérales de ces dernières années n'améliorent ni les conditions d'apprentissage des élèves ni les conditions de travail des personnels. Les gouvernements se suivent et la ligne politique est toujours la même, les attaques contre les personnels de l'Éducation Nationale sont légion :

- Augmentation des pressions hiérarchiques (via notamment la mise en place du protocole PPCR),
- Augmentation des pressions sociétales, via notamment les « réformes » du baccalauréat et de l'orientation (aggravations d'un tri social en marche),
- Attaques contre les fonctionnaires (entre autres : suppressions de postes, menaces sur les statuts et la pérennité des services, augmentation de la CSG et rétablissement du jour de carence) ;
- Augmentation de la souffrance au travail.
- Attaques contre le paritarisme et généralisation du management...

A ce propos, SUD éducation souhaite porter à la connaissance de la CAPA, les difficultés éprouvées par notre élu titulaire à exercer son mandat. En effet ce dernier a subi à plusieurs reprises des pressions de la part de sa chef d'établissement afin qu'il renonce à l'utilisation de ses droits syndicaux, comme le temps de préparation des instances pourtant prévu par les textes réglementaires, notamment le décret n°82-447 et la circulaire du 3 juillet 2014. Nous rappelons qu'une telle situation pourrait être interprétée comme une volonté de faire entrave à l'exercice du droit syndical, ce que nous considérons particulièrement grave. Nous demandons donc au rectorat

de bien vouloir transmettre à l'ensemble des chefs de service des instructions claires sur le respect du droit syndical et des droits des représentants élus du personnel.

A rebours de ces politiques, du choix de l'austérité budgétaire pour les salarié-es et les services publics, de la réduction des droits syndicaux et des libertés démocratiques, SUD éducation oppose la solidarité au chacun pour soi. Nous appelons l'ensemble des personnels, de la maternelle à l'université, dans une dynamique de convergence, à se saisir de toutes les mobilisations pour faire front, défendre nos droits et en gagner de nouveaux.

Nous revendiquons :

- Le retour à une formation pour les stagiaires avec un tiers maximum de temps de service devant élèves ;
- L'abrogation de la masterisation et de toutes les contre-réformes imposées dans l'enseignement général, technologique et professionnel par les précédents et l'actuel gouvernements ;
- Le retrait des réformes inacceptables du ministre actuel, et notamment la déstructuration des réseaux d'éducation prioritaire, la décentralisation de l'orientation scolaire, la réforme du lycée général et technologique ainsi que de la voie professionnelle...;
- La baisse des effectifs par classe à tous les niveaux pour améliorer les conditions de travail et d'étude ;
- Une vraie politique d'éducation prioritaire qui ne se restreigne pas à un nombre extrêmement réduit d'établissements et qui permette de créer des postes et d'améliorer les conditions de travail et d'études en généralisant les réelles décharges de services ;
- La création de postes statutaires à hauteur des besoins, l'arrêt du recrutement de précaires et la titularisation sans condition de tous les personnels précaires en exercice ;
- Une baisse significative du temps de travail qui serait un outil de création de postes et donc de fluidité du mouvement. Toute charge de travail supplémentaire doit donc se traduire non par l'attribution d'une prime mais par une diminution du temps de travail contrairement à ce qui est prévu dans les nouveaux statuts des enseignant-es du second degré ;
- L'augmentation générale des salaires et la réduction des écarts de rémunération pour aller vers un salaire unique.
- Le respect de l'égalité de traitement entre les personnels,
- Le respect du droit syndical et des droits collectifs et individuels des personnels,

Ce sont ces revendications et positions que nous porterons pendant 4 ans, conformément à nos engagements de campagne.

Les élus SUD Éducation à la CAPA certifiés de l'académie de Montpellier
elus.sud.education.montpellier@gmail.com